



L'AÉRODROME DU BREUIL SE MODERNISE : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'AÉROGARE

Maurice Leroy, président du Conseil général, Jean-Luc Brault, 3^{ème} vice-président chargé des routes et des bâtiments, et Bernard Pillefer, vice-président du Conseil général chargé de la jeunesse et des sports, posent ce lundi 18 février la première pierre de l'aérogare de l'aérodrome Blois – Le Breuil.

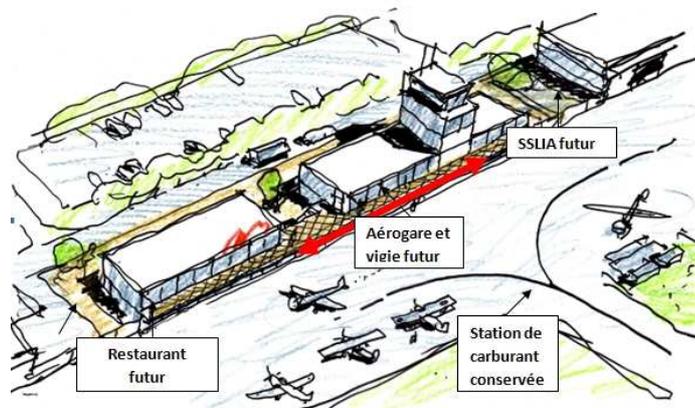
Un projet global d'aménagement porté par le Conseil général de Loir-et-Cher

L'aménagement de la zone de l'aérogare se situe entre les bâtiments N°47 et N°24 et comprend la réalisation de plusieurs opérations :

1. **Construction d'une nouvelle aérogare avec vigie**, clôture de l'ensemble et démolition de l'aérogare existante.

La construction de l'aérogare et d'une vigie (tour de contrôle) permettant une vision à 360° répondent à l'une des préoccupations majeures que représente la sécurité des usagers. D'ailleurs, depuis 2010 près d'un million d'euros ont été investis pour la mise aux normes des infrastructures aéroportuaires.

La vigie gère l'espace aérien immédiat autour de l'aérodrome et les mouvements d'aéronefs de la plate-forme. Sa position surélevée facilite la surveillance à vue et en continu des avions et des véhicules au sol.



CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2. **Construction d'un bâtiment dédié au SSLIA** (Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs sur les aérodromes).

Dans le cadre de son développement aéronautique, le Département a souhaité faire évoluer son niveau SSLIA.

Les aérodromes sont classés selon différentes catégories justifiées par la présence sur site de personnel pompier d'aéroport et de véhicules de lutte contre l'incendie.

Actuellement en niveau 1, l'aérodrome de Blois-Le Breuil a obtenu la validation par l'Aviation Civile d'un classement en niveau 2. Ce passage a nécessité le recrutement d'un pompier d'aéroport, l'acquisition d'un véhicule SSLIA et la construction du bâtiment SSLIA.

L'investissement a entièrement été pris en charge par la taxe d'aéroport.



3. **Construction d'un bâtiment pour une activité de restauration.**

La maîtrise d'ouvrage et les travaux seront réalisés par le restaurateur actuel du site.

La surface totale construite est de 528 m² (395 m² d'aérogare et 133 m² pour le bâtiment dédié au SSLIA) et la livraison de l'ensemble des travaux est prévue pour fin octobre 2013.

Au total, sur l'aérodrome de Blois – Le Breuil, ce sont près de 2 millions d'euros qui vont être investis par le Conseil général de Loir-et-Cher.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12